

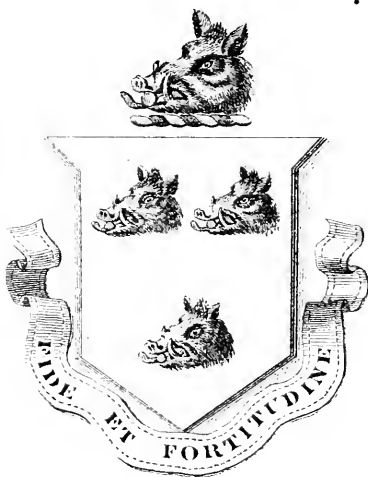
Accessions

159,834

Shelf No.

XG 3656, 13

*Barton Library.*

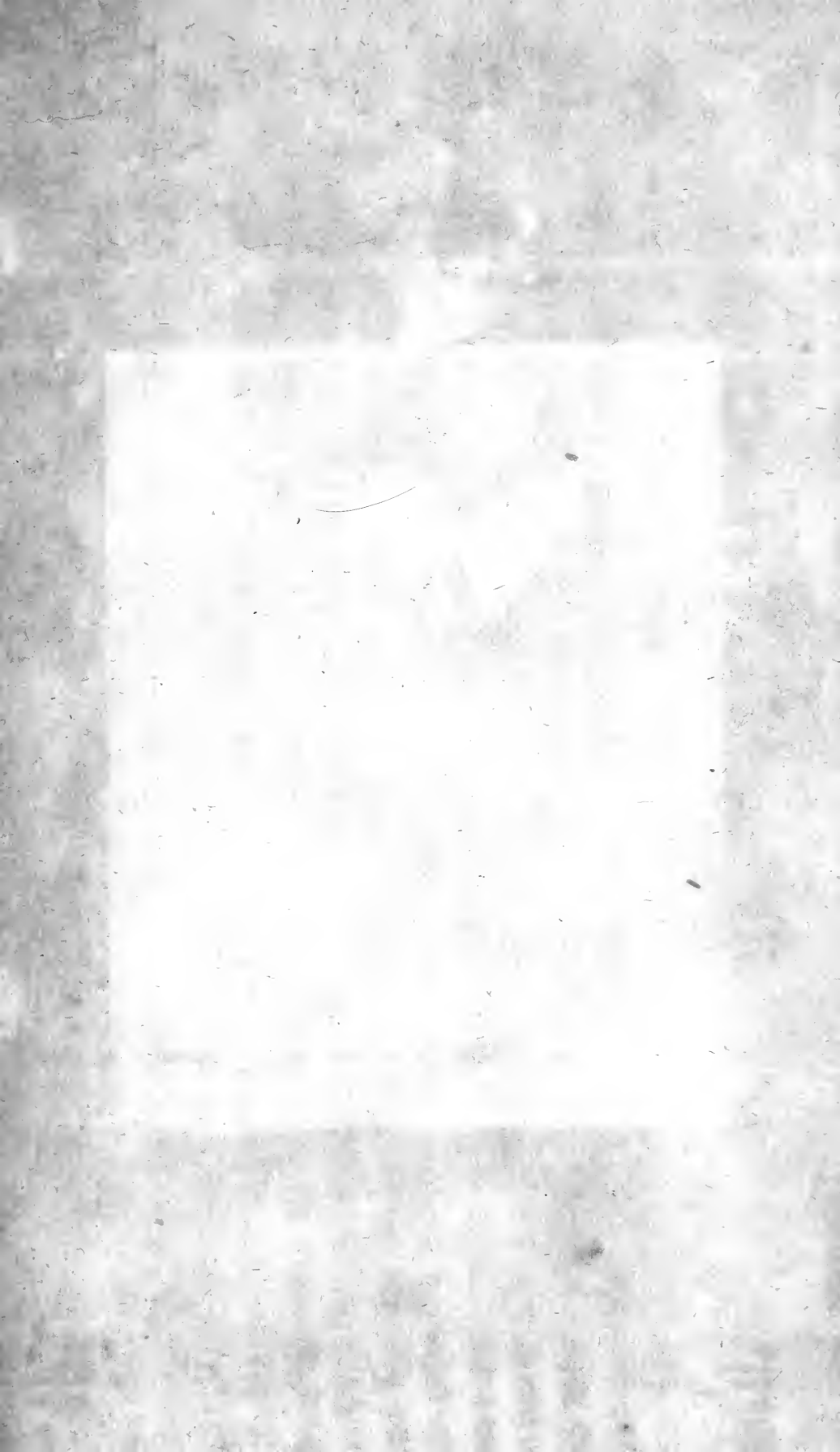


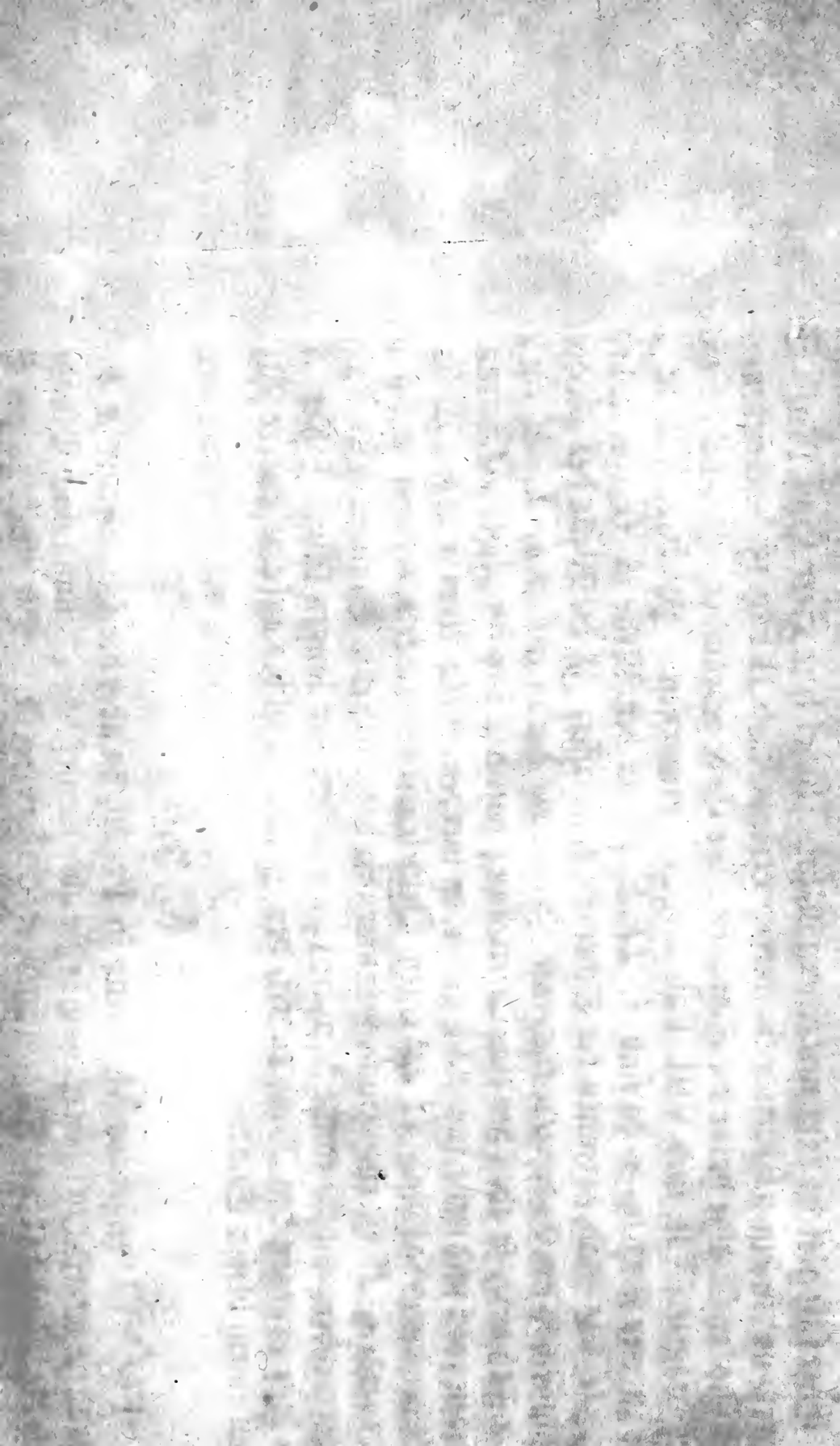
*Thomas Pennant Barton.*

**Boston Public Library.**

*Received, May, 1873.*

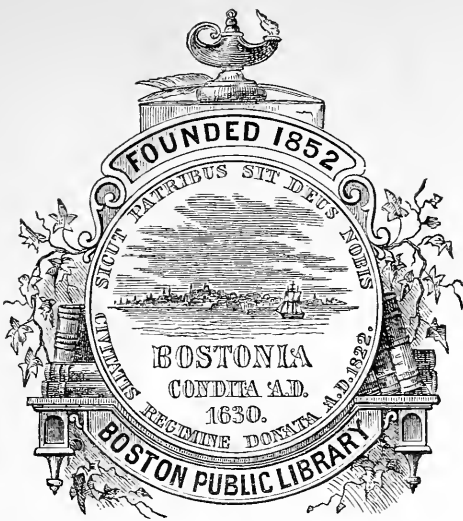
*Not to be taken from the Library.*











30 1

PAMPHLETS.

French  
Revolution

~  
1790

~  
Aug - Dec.

~  
Barton Library


XG.3656.13

7.834

May 1873







Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
Boston Public Library

# MANIFESTE

ET

## PROTESTATION

DE CINQUANTE MILLE FRANÇAIS FIDÈLES ,

ARMÉS DANS LE VIVARAI ,

POUR LA CAUSE DE LA RELIGION

ET DE LA MONARCHIE ,

CONTRE

LES USURPATIONS

DE L'ASSEMBLÉE

SE DISANT NATIONALE ,

---

---

Que de ma cendre , un jour , s'élève mon VENGEUR.

*Exoriare aliquis nostris ex ossibus ULTOR !*

---

---

AU CAMP DE JALÉS.

---

---

OCTOBRE 1790.



# MANIFESTE

E T

## PROTESTATION

*De cinquante mille Français fidèles , armés  
dans le VIVARAIS , pour la cause de la  
Religion et de la Monarchie.*

*Contre les usurpations de l'Assemblée se disant  
Nationale.*

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des habitans fidèles du VIVARAIS , réunis en Corps d'armée, et campés près de JALÉS , pour la défense de la Religion Catholique et de la Monarchie Française : A tous les amis du bon ordre et de la Justice , SALUT. Abusés par des moyens perfides , nous aimions à croire que le bonheur de la France s'opéroit dans le silence des orages ; que le vaisseau de l'Etat , battu long-tems par la tempête , mais dirigé par des mains habiles , étoit près de toucher au Port ; et que ces jours de calme , désirés avec tant d'ardeur , promis avec

A

tant d'emphase ; alloient enfin briller pour toujours aux yeux d'un Peuple régénéré. Les Adresses nombreuses de l'Assemblée nationale aux Provinces, un déluge de Brochures capricieuses, des Journaux supposés véridiques par la simplicité crédule qui ne veut que le bien, une foule d'Emissaires secrets stipendiés pour mentir, tout contribuoit à endormir nos craintes, à flatter nos espérances.

Quels cœurs honnêtes n'eussent point été séduits comme les nôtres, à l'appât de ces paroles si sages en apparence, consignées dans l'Adresse aux Français, en date du 3 Mai 1790 ? « Français, souvenez-vous que votre félicité est le vœu le plus cher de l'Assemblée à qui vous avez donné le droit de vous représenter .... Elle s'occupe, d'accord avec votre Roi, à préserver pour toujours vos droits des attentats du pouvoir arbitraire, à garantir vos biens, le fruit de vos peines et de vos sollicitudes, des mains avides des déprédateurs . . . . La Religion, ses Ministres, les Pauvres n'auront point à craindre qu'on dissipe à d'autres usages ce qui leur sera consacré. La majesté du Trône, devenue plus imposante par ses augustes

onctions, ne sera plus exposée à entendre les rémissemens des malheureux..... Partout, l'ordre, la règle et le maintien des loix, deviendront les garans de l'obéissance, et la sauve-garde de vos propriétés..... Français, secondez l'Assemblée nationale par votre confiance : ses travaux infatigables la méritent. Un peu de temps encore, et les avantages de notre constitution atteindront toutes les classes de la société; un peu de temps encore, et nul Peuple n'aura autant mérité les bénédictions du Genre humain..... ». C'est ainsi qu'on nous berçoit.

Mais bientôt le réveil de la raison vint dissiper la léthargie où nous avoit plongés une insidieuse politique. Armée des Décrets mêmes qui paroisoient devoir nous servir d'égide, une Secte impie pretend nous imposer sa loi. L'or vient seconder ses brigues; des ames venales prostituent leur suffrages; les Départemens, les Districts, les Municipalités, ne sont plus peuplés que d'Officiers Protestans: pour les protestans seuls, sont les grades, les emplois, les honneurs. Les Catholiques se voyent repoussés partout; l'attachement à l'Eglise Apostholique & Romaine est un prétexte d'exclusion pour

toutes les charges publiques; et le titre ironique de *Papiste* semble anéantir les droits de Citoyen.

C'est en vain que nous les réclamons, ces droits imprescriptibles, si indignement violés, pour toute réponse, on nous renvoie à ceux de l'homme, & l'on ajoute ainsi l'outrage à l'injustice.

C'est peu de cette tyrannie. Victimes de la partialité la plus révoltante, nous devenons encore celles du fanatisme. Au mépris de l'ordre & des lois, les Protestans formés en attroupemens coupables, insultent publiquement les Catholiques. Chaque Ville, chaque rue, chaque jour, est témoin d'un nouvel outrage. Cette fureur épidémique s'empare des hamèaux même et des campagnes. Elle s'accroît en s'étendant; nos biens sont au pillage, le feu dévore nos moissons, le fer égorge nos troupeaux; il ne respecte pas même nos personnes; le sang coule; et, dans un Empire catholique, la persécution s'élève contre les Catholiques.

Nos cris ont retentit vainement jusques à nos Tribunaux; nos Tribunaux sont sourds à nos cris, ou s'ils y répondent quelquefois, les offrandes secrètes d'une Secte opu-



lente, plus éloquentes que nos gémiffemens ; dictent feules les oracles des Prêtres iniques de la Juſtice. Nous ſommes opprimés, & c'eſt nous qu'on accuſe d'être oppreſſeurs !... Et les martyrs ſont traités de persécuteurs.

Sans doute il en eût fallu moins, pour allumer la foif de la vengeance, dans les ames les plus modérées. De l'aveu même de nos prétendus Légiflateurs, *la réſiſtance à l'oppreſſion eſt toujours légitime*. Cependant, au lieu de repouſſer tout-à-coup la force par la force, long-tems nous avons ſouffert en ſilence. Fiers de ſoutenir la cauſe de la Religion, aux coups de l'Impiété, nous n'avons oppoſé qu'une patience chrétienne ; notre ſeule arme fut le mépris.

Un autre motif ſoutenoit auſſi notre courage. Nous diſions : « Proſcrits aux lieux qui nous ont vu naître ; repouſſés, dans notre Patrie, loin du ſanctuaire ſacré des Loix, ouvert aux ſcélérats même ; expoſés, juſques ſous nos toits, au glaive d'une Secte vindicative ; ſans appui, ſans défenſeurs parmi ceux de nos compatriotes pour qui c'eſt un devoir de nous défendre : du moins, nous pourrons déposer nos peines au ſein du Sénat auguſte *dont le vœu le plus cher*

*est la félicité de tous les Citoyens.* Il ne souffrira point qu'un Culte, frappé mille fois des anathêmes de l'Eglise, l'emporte sur celui des fideles; que l'étranger dépouille le fils de la Maison de l'héritage de ses Pères; et que le crime armé triomphe de l'innocence foible et timide.....

Cette seule espérance nous rendoit moins amer le sentiment de nos maux; que n'attendions-nous pas de la réalité ?..... Enfin nos plaintes parviennent au pied du Trône de ces douze cents Souverains superbes. Sous leurs yeux est exposé l'histoire des vexations des Protestans; et le tableau de nos souffrances, encore trempé de nos larmes...

Eussions-nous jamais pensé, que, dans l'Assemblée solennelle de Représentans d'un Peuple, catholique depuis plus de douze siècles, sous un roi qui s'honore du titre de Roi très-Chrétien, et de fils aîné de l'Eglise; eussions-nous, dis-je, pensé jamais, que l'avilissement de la Religion des CLOVIS, des CHARLEMAGNE, des SAINT-LOUIS, et la persécution des Ministres, confesseurs, et disciples de cette Religion Sainte, n'exciteroient pas même le stérile intérêt d'une

vaine curiosité , et n'obtiendroient que la froideur de l'incurie la plus outrageante ?

Plût au Ciel que ce fût-là l'unique insulte faite à la majesté de notre Culte , par des ames ouvertes aux seuls attraits d'une Philosophie altière et farouche , qui n'a de Dieu que l'égoïsme ! . . .

Cette peinture pathétique des gémissemens de l'Eglise affligée , ceux-ci ; sous le masque hypocrite d'une feinte modération , la renvoient par grace au pouvoir exécutif , qu'ils savent bien languir dans une inaction forcée ; ceux - là la supposent , gratuitement , éclore du cerveau de quelque ennemi caché de la Constitution ; d'autres réclament l'ordre du jour. Si quelque apôtre courageux de la vérité fait tonner dans la tribune une pieuse éloquence , et cherche à venger la Foi qu'il professe , les clameurs de l'indignation le poursuivent encore après qu'il a parlé ; et le résultat prochain de ces scandaleux débats est le Décret , à jamais honteux , qui , en refusant de déclarer le Catholicisme , la Religion dominante de l'Etat , fait de la France le réceptacle impur de toutes les hérésies ; à côté des Chrysostôme , des Grégoire et des Bossuets , place les Arius , les Luther et les Calvin ;

et fait asseoir MAHOMET auprès de JESUS-CHRIST.

Cependant , orgueilleux de leurs conquêtes ; les Protestans accablent de nouveaux outrages les malheureux Catholiques du VIVARAIS. Plus d'un assassinat souille nos champs autrefois paisibles. Eh ! quel frein pourroit retener encore le bras du fanatisme , quand ses forfaits ont trouvé des apologistes et des récompenses , au lieu d'un échafaud ?

Ce n'est donc plus seulement nos biens , nos amis , nos femmes , nos enfans , qui invoquent notre secours ; la Religion même le reclame. Le Ciel est témoin de la pureté de nos cœurs. Le fanatisme n'y versa point son poison. Attaqués dans tout ce que nous avons de plus cher , le désespoir seul nous mit LES ARMES A LA MAIN , et la nécessité d'une juste défense fit de nous des SOLDATS.

Jusques-là , contens de repousser la violence , dans tout le reste Citoyens paisibles et soumis , nous n'osions éclaircir des soupçons , selon nous , peu fondés peut-être. Nous aimions à voir encore , dans des hommes chargés de nos Mandats , les Pères communs de la Patrie.

Mais bientôt le nombre des mécontents s'ac-

croît. Déjà nos campagnes ne peuvent plus contenir la foule des infortunés , victimes du nouveau Gouvernement. Ils viennent pleurer auprès de nous leur fortune ravie , leurs amis ou leurs parens jettés dans les fers ; et les montagnes du VIVARAIS semblent être le dernier asyle , où s'est réfugiée la Liberté Française expirante.

Des réflexions tardives , mais cruelles , ouvrent enfin nos yeux à la lumière. De quelle douleur profonde nous fûmes affligés , lorsque , pour la première fois , parcourant avec inquiétude cette suite de Décrets que jadis , sans les connoître , nous appellions nos Lois , nous n'y vîmes qu'une série de crimes !

Faut-il rappeler ici des maux que personne n'ignore ? L'Europe entière retentit aujourd'hui du bruit de nos malheurs. Ils ont trouvé des cœurs sensibles , jusques dans l'autre hémisphère ; et plus d'un Citoyen Français , dépouillé de ses biens , poursuivi par ses compatriotes devenus ses bourreaux , échappé avec peine aux tortures d'une mort infâme , errant de contrée en contrée , traîne encore dans sa personne , aux yeux de l'Univers indigné , une image abrégée de l'état actuel de la France.

Faut-il peindre nos indignes Représentans , marquant leur premier pas dans la carrière politique , par l'outrage le plus sanglant fait à la majesté du Trône , en refusant de se dissoudre aux ordres du monarque , dans la séance royale du 23 Juin 1789 ? Ne savoient-ils point , ces sujets insolens , qu'au Roi seul appartient le pouvoir de convoquer et de dissoudre les Etats-généraux ? Ne savoient-ils point qu'ils étoient envoyés , non pour donner l'exemple de la rébellion , mais pour resserrer les nœuds qui unissent le Prince aux Sujets et les Sujets au Prince ; non pour disserter , en Métaphysicien , sur les droits abstraits de l'homme , mais pour consentir ou rejeter l'impôt , et pour remédier aux finances ; non pour créer une Constitution nouvelle , mais pour réparer les abus de l'ancienne ? N'étoit-ce point là le vœu de tous les cahiers ? Leurs mandats n'étoient-ils pas impératifs , et leur serment de les suivre , sans restriction ? Ne savoient-ils pas enfin , qu'un Roi de France ne peut être un Sthadouder de Hollande ; que le Peuple fut *serf* sous les deux premières races de nos Souverains ; et que ses droits , réclamés avec tant d'arrogance par nos Législateurs d'un jour , fu-

rent un bienfait de PHILIPPE-LE-BEL et de CHARLES-LE-SAGE ( 1 ) ?

Quel fut le fruit de ce premier attentat ? L'esprit d'indépendance & de sédition s'empara d'une populace aveugle. Le Château de Versailles est menacé d'un assaut. Des cris de rage retentissent aux oreilles de la Famille Royale , et la Discorde secoue sa torche enflammée au-tour du berceau de nos Princes. Leur Garde, jadis fidelle autant que courageuse , refuse de protéger ces Têtes si chères. Le roi se voit contraint de rétracter ses ordres ; et ce jour offre l'exemple du triomphe de la licence sur l'autorité méprisée.

Depuis cette époque , l'Assemblée prétendue Nationale marche d'usurpation en usurpation. Pour mieux assurer le despotisme d'un ordre ambitieux et jaloux , la distinction des Ordres est abolie. Un seul instant renverse ce fondement antique , cette triple base de la Monarchie , que le respect de tant de siècles avoit rendu sacrée.

---

( 1 ) Philippe-le-Bel fut le premier qui admit aux Etats-généraux les Députés du Tiers-Etat. Charles V est l'Auteur de la Loi fameuse : *Fiat lex ex constitutione Regis et consensu Populi.*

Ils ne sont donc plus rien dans l'Etat , ces deux Corps célèbres qui en firent si long-tems la gloire ! Elle n'est plus , cette Noblesse généreuse , dont le sang le plus pur , versé dans cent combats , répara tant de fois l'honneur de nos Lys ébranlés par l'orage , et dont la valeur invincible fit de notre Empire le plus brillant empire de l'Univers!... Il n'est plus , cet illustre Clergé de France , ce défenseur intrépide de notre Religion sainte , ce gardien sévère des Dogmes de l'Eglise , ce Corps auguste dont plusieurs Membres ont porté la Thiare , et mérité par leurs vertus l'honneur suprême d'être sur la terre les Vicaires de JESUS-CRIST ! Il n'est plus , & nos neveux , en parcourant un jour l'histoire de leurs pères , douteront s'il fut jamais le premier Ordre de l'Etat.

Anéantis comme Corps politiques , le Clergé et la Noblesse devoient-ils s'attendre à se voir frappés d'une nouvelle mort , par l'expoliation de leur biens & l'extinction de leurs privilèges ?

Ainsi , la haine pour la Noblesse poursuit les Nobles jusques dans l'avenir ! Elle s'acharne à leur mémoire ; & , pour effacer le souvenir de leur existence passée , elle ne



respecte pas même les Titres et les Armoiries , ces monumens héréditaires d'une illustre origine , ces gages toujours renaissans d'une longue suite de hauts-faits ou de la munificence de nos Rois!.. Mais un vain Décret peut-il empêcher que le sang des anciens Chevaliers Français ne coule toujours dans les veines de leurs Descendans ? Malgré la suppression des Lys dans l'Écusson d'un D'ESTAING , le vainqueur moderne de l'Angleterre sera-t-il moins issu du Héros qui sauva PHILIPPE-AUGUSTE et L'EMPIRE , à la bataille de Bovines ? L'indigne Héritier des MONTMORENCY peut bien renoncer à leur gloire ; mais le refus de porter un nom si grand n'en atteste que l'impuissance ; il ne peut échapper à la honte d'une nullité volontaire ; et l'éclat de ses Ancêtres , semblable désormais au flambeau funèbre qui brille auprès des morts , servira du moins à éclairer son néant....

Ainsi , les biens immenses du Clergé , témoignage non équivoque de la pieuse libéralité de nos Pères ; ces Biens , destinés à l'ornement et à l'entretien de nos Temples , ces Biens , source inépuisable de tant de saintes aumônes ; ces biens , dette sacrée des Pau-

vres, vont devenir la proie d'une foule de déprédateurs ! Les Prêtres du Seigneur seront salariés comme de vils mercenaires ! Déjà nos Temples déserts redemandent en vain cette pompe imposante, si digne de la majesté du lieu. La Charité la plus fervente ne peut offrir désormais aux Membres souffrants de JÉSUS-CHRIST, qu'une pitié stérile. Leur nombre se multiplie tous les jours, et les tortures de la faim les déchirent vainement, tandis que leurs ravisseurs s'engraissent de leur substance.

Pour consommer son ouvrage, une Audace sacrilège ose usurper la puissance spirituelle. Les vœux monastiques sont interdits ; les Cloîtres s'ouvrent, pour ne se refermer jamais. On craint que ces Maisons religieuses, autrefois le dépôt des sciences, dans des siècles de barbarie ; aujourd'hui, dans un siècle de corruption, l'asyle de tant de vertus ; et du moins le séjour modeste, où l'Innocence indigente trouvoit un refuge contre les rigueurs du sort, ne perpétuent, en subsistant, une foible image des antiques prérogatives du Clergé, mais sur-tout de ses services ; et ne fassent, un jour, la satire de notre ingratitude. Heureux encore si  
ceux

ceux qu'une avare impudeur ose ainsi dépouiller, sont du moins assurés d'obtenir toujours la modique Pension qu'on veut bien leur abandonner ; et si les généreux nourriciers de tant d'infortunés ne sont pas bientôt contraints de mendier pour eux-mêmes une nourriture incertaine et précaire.

Depuis long-tems, subsistoit dans les Parlemens une Digue puissante contre les invasions de toute autorité despotique. Ces Corps intermédiaires entre le Monarque et les Sujets, créés par nos Rois mêmes pour être, d'un côté, les représentans du peuple et la sauve-garde de ses droits ; de l'autre, l'écueil salutaire où viendroient échouer les projets ambitieux du Pouvoir arbitraire, sous un Prince peut-être trop épris d'une fausse gloire, ou dans les mains d'un Ministre moins occupé de la justice que de son éphémère élévation ; cette Compagnie de Sages, qui, dans des tems de trouble et d'anarchie, pendant le règne et les brigandages de la Ligue, paya d'une prison honorable, ou d'un glorieux exil, son attachement au meilleur comme au plus grand des Rois ; qui depuis, sous le plus vertueux des Successeurs de Henri IV, dans des circonstances difficiles, persécutée pour la cause du Peuple par un Ministre peut-être égaré, soutint un siège dans le Palais même de la Justice, n'ayant, pour défense, qu'un courage passif et l'amour d'un peuple alors idolâtre ; dont tout le crime, sans doute involontaire, est d'avoir appelé sur la France, avec les États de 1789, un déluge de maux que toute la prudence hu-

maine ne pouvoit prévoir ; ces Parlemens enfin , sévères observateurs des lois , et dont les Arrêt toujours équitables portoient la paix dans les familles , assuroient l'héritage de la veuve et de l'orphelin , punissoient le crime et vengeoient l'innocence : le système destructeur de nos prétendus Solons vient de les ajouter à la liste mortuaire de la Noblesse et du Clergé . . .

Consolez - vous , Débris augustes de la Monarchie dissoute. Votre abaissement fait votre gloire. Ils périront , les noms de vos persécuteurs ; et la postérité plus juste vous vengera de vos ingrats Contemporains. Pour oublier vos malheurs , contemplez VOTRE MAITRE, tristement assis auprès de son Trône brisé ; et vos pleurs , alors , couleront seulement sur ce Roi qui n'est plus.

Quelles couleurs peindroient ce Monarque , jadis le plus puissant de l'Europe , aujourd'hui conservant à peine les marques extérieures du Pouvoir suprême ; abaissé au - dessus d'un Doge de Venise ; Commis salarié d'un Corps usurpateur ; Ministre subalterne armé d'un VETO qui ne défend rien ; Chef , sans autorité , d'une armée soumise à quarante-cinq mille Municipalités ; Ex-Seigneur dépouillé de ses Domaines , et , pour contrepoids à ses chagrins , réduit au triste plaisir d'une Chasse conscrîte entre quelques Châteaux ; enfin , esclave orné d'un Sceptre dérisoire : et lentement abreuvé d'une coupe d'amertume ; mais plus grand au sein de l'humiliation que dans les jours brillans de sa prospérité ; mais au-dessus de sa fortune , par son courage ; mais

pardonnant aux monstres qui l'immolent chaque jour ; mais Père d'un Peuple qui l'outrage ; mais , sublime à force de bassesse ; et plus digne de notre adoration , au milieu des Satellites farouches qui l'obsèdent , que lorsqu'après le combat d'OUessant , au milieu d'une pompe militaire , escorté d'une Elite guerrière et fidelle , il venoit dans nos Temples faire au Dieu des batailles l'hommage de son triomphe ; ou que , du fond de son Palais , il dictoit de lois à l'Angleterre ! .....

A cette simple esquisse de tant de forfaits , quelle ame ne se sentiroit point comme les nôtres soulevée d'indignation ? Quelle barrière donc opposer désormais à l'insolence de nos Tyrans ? Que deviendra la fortune des Particuliers quand celle des corps les plus respectables s'écroule au premier signe de leur volonté ? Que deviendra la liberté du Citoyen , quand le Souverain lui-même n'est plus qu'un captif couronné ? Souffrirons-nous plus long-tems les jeux de leur fureur ! Ne nous reste-t-il qu'à leur porter nos têtes ? Et les verrons-nous toujours sourire impunément des maux qu'ils font , et fouler d'un pied superbe les décombres dont ils se plaisent à s'entourer ?

Sondons maintenant la base sur laquelle s'appuie ce Colosse effrayant dont le poids menace d'écraser l'Empire. Ses pieds sont encore teints du sang qu'il fit couler. La rage de la Multitude fut son arme favorite. Des calomnies atroces , des indices faux de Complots imaginaires , des prétendues preuves de Projets meurtriers , sont adroitement semés

parmi des Esprits trop faciles à séduire. Dans un moment d'effervescence, une Armée amie veille autour de la Capitale, pour y maintenir l'ordre et la paix. La prudence l'ordonnoit ainsi; n'importe: « C'est une Conjuraction de la Cour contre *la bonne Ville de Paris*. On veut en égorger les habitans, en réduire les maisons en cendre, n'en faire, en un mot, qu'un vaste Cimetière. » Que faut-il de plus pour causer une explosion terrible? Dans les transports de sa fureur, le peuple court à la Bastille, et s'empare de ce fort, qu'on ne défendit pas. Le Gouverneur est assassiné; soupçonné d'intelligence avec lui, le Maire de Ville subit bientôt le même sort. Le Français, autrefois si doux, s'aguerrit au carnage; son œil contemple avec une joie féroce les convulsions de ses victimes; et, ce que l'avenir refusera de croire, ce qui forme le trait honteux qui déshonore à jamais l'époque de notre prétendue Régénération, on vit un forcené boire le sang du malheureux FOULON, et dévorer son cœur palpitant.

Les Princes fuyent épouvantés. Avec eux, disaroît l'espoir et l'ornement du Trône. Leurs jours sont mis à prix; et les Parisiens, qu'avoit révoltés, quelques mois auparavant, la seule crainte d'un nouvel impôt, marchandent à cent mille écus LA TÊTE DE LEUR SOUVERAINE.

Les Provinces suivent bientôt l'exemple de la Capitale, Marseille, Brest, Toulon, Bordeaux, sont tour-à-tour le théâtre de l'insurrection. Par tout, les mêmes intrigues produisent les mêmes scènes; et toujours, ces scè-

nes tragiques sont ensanglantées. Les Officiers du Roi sont jetés dans des Cachots. Le poignard frappe ceux-ci ; ceux-là expirent sur un infâme gibet. Les mains du généreux ALBERT DE RIOMS, flétries par d'indignes fers , ne les ont brisés qu'avec peine ; et les Mânes de l'infortuné DEVOISIN sont encore invengés.

Les Troupes augmentent le désordre qu'elles devraient prévenir. Le soldat juge ses Chefs , et refuse d'obéir. La discipline est sans vigueur ; les Lois ont perdu leur frein. Dans ce cahos des principes , malheur aux Serviteurs fidèles et simples du plus sage des Princes , qui regardent comme sacrée la foi des sermens ! Heureux les Esprits lumineux et sublimes , pour qui le parjure est un jeu , et qui parlent , pensent et agissent  *dans le sens de la Révolution !*  Mais ,  *dans le sens de la Révolution ,*  la vertu est-elle un crime , le crime est-il une vertu ? Et dans ce  *sens*  énigmatique , dont tant de Brigands ont la clef , la Raison seule cherchera-t-elle , toujours en vain , le bon sens ?

Arrêtons-nous ici. Ne rouvrons point les plaies encore saignantes des Cœurs honnêtes et sensibles. Arrachons à l'histoire de notre délire le feuillet qui doit transmettre à nos enfans le forfait de leurs pères ! . . .

Mais pourquoi craindrions-nous de dénoncer au Tribunal des âges futurs , l'exécrable Nuit du 6 Octobre 1789 ? Pourquoi respecterions-nous une horde d'assassins qui n'a pas respecté l'asyle sacré des Rois ? Il faut que l'Univers apprenne que LE CRIME DES HALLES DE PARIS NE FUT POINT LE CRIME DE LA NATION

FRANÇAISE. Il faut qu'il apprenne que LES HABITANS DU VIVARAIS jurèrent les premiers de venger l'honneur du Trône de leur Maître.

Ce n'est plus cette populace mutinée, qui, le soir du 23 Juin de la même année, garde encore des bornes dans sa colère, et dont au moins les menaces se perdent dans les airs; ce ne sont plus ces *Damiens* timides, qui, quelques jours après, demandent LA TÊTE DE LA REINE, dans un placard anonyme. C'est le RÉGICIDE lui-même, qui, le front levé, l'œil étincelant, le poignard d'une main, la torche de l'autre, brise les portes du Palais de Versailles; à travers les cadavres des Gardes-du-Corps massacrés, cherche, poursuit sa Royale Victime; et, croyant la saisir, perce, de mille coups, le Lit sacré où reposa son auguste Personne. . . . .

Le voilà donc, le fruit de vos Leçons, graves Démonstrateurs, des droits de l'homme, sages Apôtres de l'Égalité! Pour affermir avec sécurité votre despotisme, il falloit vous investir de la faveur populaire. Votre système de Tolérance pouvoit seul vous la conquérir: Vous l'avez senti: honneur à votre sagacité? La Logique de Cartouche étoit moins adroite que la vôtre. Aussi Cartouche mourut-il sur la roue . . . et vous vivez.

Dites-nous maintenant, Courtisans flexibles de ce bon Peuple, Censeurs indulgens de ses légères foiblesses, comment votre main, toujours prête à caresser le Tigre si doux, même alors qu'il rugit, s'est-elle appesantie tout-à-coup, pour écraser THOMAS DE MAHI DE



FAVRAS ? Ce Gentilhomme , encore non convaincu du projet dont vous l'accusâtes ; ce Juste , que le Châtelet , tremblant alors sous votre verge et devant les hallebardes des fauxbourgs , livra lâchement à la mort , de peur du fouet et des piquures ; ce Philosophe , dont le dernier soupir fut d'un Socrates : dites-nous , comment vous avez pu , d'un air tranquille , le voir expirer d'un supplice infamant ; tandis qu'impunément assis parmi vous , couverts de votre ombre , protégés par vos Décrets , les Assassins de MARIE ANTOINETTE D'AUTRICHE , bravent l'impuissance des Tribunaux et le glaive des Lois , désormais inutiles ? . . . Comment ? C'est que le crime de Lèze-Majesté n'est rien , à vos yeux , près du forfait de Lèze-Jacobins ; c'est que la Justice , ne pouvant habiter dans une société de Scélérats , y laisse du moins son fantôme , et que , dans votre bouche , la condamnation de Complices eût été la vôtre .

« Mais , direz-vous , pourvu que le Peuple soit heu eux , qu'importe par quel moyens ? » Demandez-donc aussi : « qu'importe d'être justes ? Qu'importe de bâtir un édifice sur un terrain solide , ou sur un sable mouvant ? » et nous vous dirons à notre tour : « Qu'importoit les cahiers , où nous avons déposé nos vœux ? Qu'importoit vos sermens d'y être fidèles , puisque les cahiers sont une vaine formule ; puisque l'air emporte vos sermens . »

Supposons pourtant que vos Mandats aient pu cesser d'être impératifs . Montrez-nous-les donc , ces bienfaits de votre sagesse , ces heureux avantages d'une Constitution , dont l'Uni-

vers ne vit jamais le modèle..... Comme si d'une source empoisonnée pouvoit couler une eau salubre ?..... Vous ! oser vous vanter d'avoir fait le bonheur de l'État ! Est-ce en ajoutant trois milliards à la dette nationale ? Est-ce en nous accablant d'un impôt plus désavantageux que toutes les charges réunies de l'ancien régime, et synonyme de la Banqueroute ? Est-ce en fabriquant, d'un seul mot, pour douze cens millions d'une monnaie fictive, drogue rechauffée d'un Charlatan Ecossois, qui mit presque la France au tombeau ; ressource plus usée, que les alarmes de la majorité des Provinces eussent frappé de nullité, si les alarmes des Provinces étoient quelque chose pour des Mirabeau, des Lameth, et des Barnaves ? Est-ce en commandant l'Économie par vos discours, tandis que votre exemple la défend ; tandis que, Sang-sues du Trésor public, vous tarisez chaque jour le foible ruisseau d'or qui l'alimente à peine ; tandis que votre luxe sans pudeur insulte trop souvent à la misère du peuple ? Est-ce par ce *déchirement* de la Monarchie, en quarante-cinq mille Républiques, indépendantes les unes des autres et dénuées d'un centre commun de réunion ; vastes corps rivaux de sagesse et de puissance, toujours prêts à s'entre-heurter pour la conquête importante d'un ruisseau, d'un arbre, ou d'un clocher ? Est-ce enfin par l'abolition des Privilèges des ci-devant Provinces, privilèges, dont l'antiquité précède souvent leur époque de réunion à la France ; privilèges, que vous pouvez anéantir, sans donner aux mal-intentionnés un prétexte fondé de rébellion ; puisque les clauses des

Contrats qui les lient , une fois annulées , elles recouvrent leur indépendance , ou le droit de se choisir un uouveau Maître?....

Voilà vos œuvres. Si de telles œuvres portent le sceau de la Sagesse et de la Bienfaisance , apprenez-nous à distinguer celui de la Destruction et de la Folie.

D'APRÈS CET ABRÉGÉ des principaux attentats de l'Assemblée se disant nationale , contre la Religion de nos pères , contre l'autorité du Roi , contre la Noblesse , contre le Corps entier de la Magistrature , enfin , contre la Majesté du PEUPLE FRANÇAIS : le nombre , toujours considérable sans doute , des vrais Enfants de la Patrie , chez qui les prestiges des nouveaux paradoxes n'a pu intervenir l'usage de la raison , applaudira aux résolutions généreuses dont nous faisons l'acte suivant , dépositaire.

En conséquence :

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE *des cinquante mille Français fidèles , etc. ( ainsi qu'au-dessus du Manifeste )*.

CONSIDÉRANT que les Députés des différentes Provinces de France , ayant reçu de leurs Commettans des pouvoirs limités et des mandats impératifs ; ayant , en outre , promis , sous la foi du serment , d'observer rigoureusement ces ordres sacrés ; ils n'ont pu , ni dû , s'en écarter un seul instant :

CONSIDÉRANT , que , malgré ces nœuds so-

lemnellement contractés , le premier usage qu'ils ont fait de leur mission , a été de les briser sans remords :

CONSIDÉRANT que l'antique Constitution de l'Empire donne à nos Rois le pouvoir de convoquer ou de dissoudre à leur gré les Etats de leur Royaume ; qu'en conséquence de ses droits , LOUIS XVI a , dans sa séance royale , du tingt-trois Juin mil sept cent quatre-vingt-neuf , ordonné aux trois Ordres de se séparer ; que cependant , la majorité des Députés a refusé d'obéir , et que , par cette résistance coupable , elle a violé une des principales prérogatives de la Couronne :

CONSIDÉRANT que l'essence de la Monarchie Française consiste dans la distinction du Clergé , de la Noblesse et du Tiers-Etat ; que , sans cette distinction fondamentale , la Monarchie ne subsisteroit plus ; que cependant , la majorité des Députés s'est , le 10 Septembre 1789 , constituée Assemblée nationale en une seule Chambre :

CONSIDÉRANT que le *Veto* absolu est un attribut essentiel du pouvoir suprême ; que cependant , le Décret de l'Assemblée prétendue nationale , en date du 11 Septembre de la susdite année , tendroit à anéantir dans le Roi cet attribut dont il fut investi dans la cérémonie de son sacre :

CONSIDÉRANT que les Domaines de la Couronne sont inaliénables ; que le Décret qui en poursuit la vente au profit de la Nation , est un acte de brigandage que le sentiment d'une force

supérieure, et l'assurance de l'impunité, peuvent seuls avoir dicté :

CONSIDÉRANT qu'il est indigne de la splendeur d'un grand Empire que le Monarque soit salarié par les sujets ; qu'en conséquence, le Décret qui fixe des gages au Roi, flétrit l'honneur du trône, et porte le sceau du mépris le plus outrageant pour la personne royale.

CONSIDÉRANT que la religion Catholique, Apostolique et Romaine a été de tous tems la religion de l'Etat ; que la seule pensée de lui associer un culte hérétique seroit un sacrilège ; et que le Décret, qui refuse de la déclarer se le permise par la loi de l'Empire, est au moins une impiété négative.

CONSIDÉRANT que les vœux monastiques ne peuvent être prohibés par aucun pouvoir séculier, sans que la conscience et la liberté individuelles ne soient illégalement gênées ; et que le Décret du 13 Février 1790 est une usurpation de la puissance spirituelle :

CONSIDÉRANT que les revenus du Clergé ont acquis, par une longue prescription, force de propriété ; que, si quelque puissance pouvoit l'en dépouiller, ils devroient retourner à leur première source, c'est-à-dire aux maisons qui les ont fondés ; que le Décret qui les adjuge à la Nation, n'a pour fondement aucun titre qui ne soit illusoire, aucun argument qui ne soit un sophisme ; et qu'il prouve seulement l'indifférence

de nos Législateurs pour les premiers principes de la morale et leur goût favori pour les rapines :

CONSIDÉRANT que les Couts de Judicature tiennent leur existence de la sagesse de nos Rois, ou de la constitution de leurs Provinces ; qu'il faudroit pour les détruire, le concours positif de ces deux agens ; et que , par son défaut , le Décret qui concerne les Parlemens , est frappé de nullité :

CONSIDÉRANT que l'Empire ne peut être scindé et morcelé selon la nouvelle Division , sans perdre , avec le précieux avantage de l'unité, sa consistance et sa vigueur première, sans devenir l'éternel foyer d'une guerre intestine ; et que le corps des Décrets sur cette partie de notre organisation , est une nouvelle démonstration de l'impéritie politique de nos apprentifs Solons :

CONSIDÉRANT que le Décret du 11 Août 1789, portant suppression des Privilèges de la Bretagne , du Languedoc , de la Gascogne , &c. est une insulte faite gratuitement à ces Provinces ; qu'il est à craindre qu'elles ne prétendent s'en venger un jour , en se démembrant de la Couronne :

CONSIDÉRANT que les finances , sur-sout , sont plus que jamais dans un épuisement déplorable ; que cet objet principal de la mission des Députés aux Etats-Généraux actuels , est précisément celui qui a le plus souffert de leur ignorance ou de leur rapacité ; que , pour tout remède à l'absence du numéraire , ils n'ont su créer

que de vains chiffons ; que , grace à leurs heureux travaux , la banqueroute est à nos porte :

CONSIDÉRANT enfin , que , dans une crise aussi alarmante , dans un tems où les lois sont muettes , où la vertu est opprimée , le crime triomphant , la religion en péril , le trône avili , la France peut-être à son dernier soupir : l'honneur et le devoir commandant à tous les bons Citoyens de déployer ce qu'ils ont de courage et de force , de mourir , s'il le faut , pour sauver la Patrie gémissante ,

ARRÊTE et DÉCLARE qu'elle proteste contre tout ce qu'a fait et pourroit faire l'Assemblée se disant nationale ; adhérant , en tout point , aux Arrêtés des Parlemens de Rouen , de Metz , de Rennes , de Bordeaux et de Toulouse ;

QU'ELLE regarde la majorité des Membres de la susdite Assemblée , comme criminelle de Lèze-Majesté divine et humaine ;

QU'ELLE dévoue ces ennemis de la Religion et de la Monarchie à l'exécration de tous les bons Français ;

QU'ELLE invite tous les Tribunaux à s'armer contre eux de toute la rigueur des Lois , sous les auspices plus heureux d'une nouvelle Législature ;

QU'ELLE renouvelle son serment de poursuivre avec le fer et le feu les exécrables instigateurs de

la nuit du 6 Octobre 1789; de ne poser les armes qu'après avoir réabli le Roi dans sa gloire , le Clergé dans ses biens , la Noblesse dans ses honneurs, les Parlemens dans leurs antiques fonctions.

QU'ELLE exhorte les Provinces qui n'ont point encore oublié ce qu'elle doivent à Dieu , au Roi , à l'Etat , à elles-mêmes , à suivre courageusement l'exemple du VIVARAIS.

QU'ENFIN , elle versera jusqu'à la dernière goûte de son sang , plutôt que de laisser subsister une CONSTITUTION MONSTRUEUSE , ASSISE SUR DES RUINES ET CIMENTEE DE LARMES.

*Signé* , LE FEVRE , Président du Comité Militaire ; DE BEAUME , MARTEL , JAQUEMIN , HINARD , BEAUDRY , GRAND-JEAN , Secrétaires.

*Collationné et certifié conforme à l'Original , par nous Président et Secrétaires du Comité Militaire. FAIT au Camp de JALÈS , le quatre Octobre mil sept cent quatre-vingt-dix.*

*Signé* , MARTEL , Secrétaire.

F I N.



